



## **L'INTERSYNDICALE NE CAUTIONNERA PAS LA BAISSSE DES INDEMNITES MALADIE**

La prévoyance est en déficit depuis quelques temps, la Direction a donc décidé de réduire la prise en charge du maintien de salaire en passant de 100% de maintien à 90%, à partir du 90<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail pour maladie.

En contrepartie, la Direction a proposé une révision de certaines dispositions des statuts du personnel pour, soit disant, compenser la baisse de revenu des salariés malades :

- Dispense partielle de préavis de retraite en cas de respect d'un délai de prévenance de 12 mois (sachant que ces salariés sont rarement remplacés...)
- 2 jours de déménagement (au lieu d'un jour)
- Dons de jours de repos pour enfant gravement malade. : 1 jour abondé pour 3 jours stockés sur le compte

L'intersyndicale CFDT-CGT-SUD-UNSA a demandé à la Direction, qui a refusé, l'évaluation du coût de ces « mesurette »...

L'intersyndicale tient à rappeler qu'une grande partie des absences des salariés est due à la dégradation des conditions de travail, notamment non-remplacement des salariés absents et recrutements insuffisants sur les nombreux nouveaux sites.

La Direction est donc responsable d'une grande partie de la dégradation des résultats de la prévoyance.

Par ailleurs, l'entreprise a déjà pris des mesures pour compenser ce déficit :

- augmentations des cotisations
- mise en place du contrôle médical depuis septembre

Les résultats de ces mesures récentes n'ont donc pas encore pu être analysés et ne permettent pas d'avoir un chiffrage précis de leur efficacité. Nous attendons le bilan de cette analyse pour vérifier la légitimité de nouvelles mesures contraignantes.

L'intersyndicale a tenté de proposer des alternatives qui ont été immédiatement balayées par la Direction. L'intersyndicale déplore l'ambiance délétère des pseudo-séances de négociations.

- Amélioration des conditions de travail: zéro
- NAO : zéro
- Dialogue social : zéro

Merci patron ! Les salariés apprécieront !

L'intersyndicale CFDT-CGT-SUD-UNSA-CGC

Paris, le 14 décembre 2016